



**PRÉFÈTE
DE LA CREUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Affaire suivie par :

Peggy CHEVILLEY

Cheffe du bureau espace rural et milieux terrestres

Tél : 05 55 61 20 48

Courriel : peggy.chevilley@creuse.gouv.fr

**Direction
Départementale
des Territoires**

Guéret, le 05 juin 2024

Rapport de synthèse des observations recueillies lors de la consultation publique concernant le projet d'arrêté fixant la liste des secteurs où la présence de la loutre d'Europe (*Lutra lutra*) et/ou du castor d'Eurasie (*Castor fiber*) est avérée pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025 dans le département de la Creuse

L'article 7 de la Charte de l'environnement consacre, en tant que principe à valeur constitutionnelle, le droit pour toute personne de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.

L'arrêté relatif à l'établissement de la liste des secteurs où la présence de la loutre d'Europe (*Lutra lutra*) et/ou du castor d'Eurasie (*Castor fiber*) est avérée pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025 dans le département de la Creuse a donc été soumis à la participation du public, conformément à l'article L. 123-19-1 du code de l'environnement.

Le projet d'arrêté a donc fait l'objet d'une consultation publique de 21 jours du 14 mai 2024 au 04 juin 2024.

Le projet d'arrêté n'a fait l'objet d'aucune formulation d'avis par courrier électronique à l'adresse indiquée sur le site Internet de la Préfecture de la Creuse (ddt-serre-bermt@creuse.gouv.fr) durant cette période de consultation du public.

Proposition de décision : maintien de l'arrêté tel qu'il a été soumis à la consultation du public.

L'arrêté est consultable sur le site Internet des services de l'État :
<https://www.creuse.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Chasse-Foret-Biodiversite/Biodiversite/Especes-protégees/Loutres-Castors>

La directrice départementale des territoires de
la Creuse,


Hélène BURGAUD-TOCCHET